

# "Ça devient insupportable psychologiquement" : à Toulouse, le ras-le-bol des personnels de l'aide sociale à l'enfance

Publié le 23/03/2022 à 19h14 • Mis à jour le 24/03/2022 à 10h49

**À Toulouse, une trentaine de professionnels de la protection sociale à l'enfance ont dénoncé ce mercredi 23 mars devant le Conseil départemental, la dégradation de leurs conditions de travail.**

Leurs visages sont cachés derrière des masques blancs. Figés, sans expression, pour "*représenter la souffrance et l'anonymat*" des personnels de l'aide sociale à l'enfance en Haute-Garonne.

Ce mercredi 23 mars, une trentaine d'employés des maisons des solidarités de la collectivité se sont postés devant le Conseil départemental à Toulouse pour dénoncer ce qu'ils appellent ici un "*crime social*". Tous ont demandé à exercer leur droit de retrait.

Sophie est éducatrice depuis sept ans dans le département. "*La situation est catastrophique*", nous

raconte-elle. Sous-effectif, problème de recrutement, épuisement et burn-out... Sur les 30 maisons des solidarités de Haute-Garonne, des personnels de 24 d'entre elles font état ce jour-là de carence dans la gestion des équipes.

*"Des postes restent vacants"* explique Sophie. Des départs à la retraite non remplacés, tout comme certains congés maternité... Dans ces structures, le vernis craque doucement. *"Il y a un problème de recrutement, donc les enfants ne sont pas protégés"*. D'après plusieurs travailleurs sociaux contactés, les établissements les plus tendus comptent parfois deux référents au service de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) au lieu des sept à huit nécessaires.

## **Le Département promet d'embaucher**

Un des points de cristallisation de leur ras-le-bol : le nombre de cas suivis par référent de l'ASE, toujours plus important. *"On essaie de pallier aux personnes non remplacées, et on se retrouve parfois avec 35 dossiers différents sur les bras"*, déplore Sophie.

Lors d'une réunion organisée avec les représentants du personnel en début de semaine, le Conseil départemental s'est engagé à limiter le nombre de cas pris en charge par référent unique à 25. Une promesse déjà faite en 2019, mais qu'il n'a jamais pu mettre en application.

*"On fait face à beaucoup d'absences, beaucoup d'arrêts de travail"* reconnaît une source proche du dossier au Conseil départemental, qui admet la pénibilité et la difficulté des missions effectuées par les personnels de l'ASE. À l'issue de deux réunions organisées avec les représentants des personnels mardi 22 mars, Bertrand Looses, le directeur général des services, a promis l'embauche de 10 personnels volants pour pallier les carences sur les territoires, et de donner la priorité au remplacement des postes vacants.

## **Moins de 1.800€ de salaire net par mois**

Des points suffisants pour refuser d'accorder le droit de retrait demandé par les employés des maisons des solidarités, le jour de la mobilisation. *"La direction s'est engagée à répondre à leur demande, donc on considère que le droit de retrait n'est pas d'actualité"*, précise notre source au Conseil départemental.

Pourtant, c'est justement l'incapacité de la collectivité à parvenir à recruter, qui a contribué à la détérioration de la situation d'après les travailleurs de l'ASE.

*"On fait face à un problème important de recrutement, car les missions sont difficiles et on est très mal payé"*, explique Stéphane Borrás, assistant social et représentant du syndicat SUD. En début de carrière, les éducateurs et assistants sociaux gagnent moins de 1.800 € de salaire net par mois, primes incluses.

J'ai 9 ans

Je suis placée depuis 5 ans.

A cause de leurs démissions  
successives à mes familles d'accueil.

J'ai fait 5 familles  
différentes.





Les personnels de l'ASE estiment ne pas pouvoir prendre en charge correctement des enfants déjà en souffrance. • © D.R

*"Les jeunes collègues démissionnent parfois très rapidement, parce qu'ils ne supportent pas la situation", souligne Stéphane Borrás. Par manque de moyens et de personnels, "on fait des suivis qui sont parfois plus maltraitants que ce qu'infligent les familles elles-mêmes aux enfants", s'émeut l'assistant social.*

## **Travailler plus, sans gagner plus**

Alors que les personnels réclament une augmentation de 100€ en net de leur prime mensuelle pour revaloriser les carrières, certains s'inquiètent déjà de la future augmentation de la charge de travail.

Depuis le 1er janvier 2022, les agents de la fonction territoriale doivent théoriquement passer à 1.607 heures annuelles de travail, mettant fin aux régimes dérogatoires. *"Actuellement, on est à 1.485 heures",* révèle le délégué syndical. Avec cette nouvelle loi, ce sont plus de 120 heures supplémentaires - l'équivalent de 10 jours de congés - que les personnels de la protection sociale à l'enfance devront consacrer à leur travail, pour un salaire identique.